

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02822

Numéro SIREN : 533 843 819

Nom ou dénomination : A.P

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt 10363

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/10363

Déposant :

Nom/dénomination : A.P

Forme juridique :

N° SIREN : 533 843 819

N° gestion : 2011 B 02822



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 464	23 223
		Fonds commercial (1)	AH	AI	40 000	40 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	96 337	95 015
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	592 040	508 407
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	752 843	626 646	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	2 556 836	106 917
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	52 655	52 655
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	581 617	581 617
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 516	1 516
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	1 188 409	1 188 409	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 554	1 554	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 382 589	106 917	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	5 135 433	733 564	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		CR		
		Stocks :		Créances :		

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

Le 08 JUL. 2020

sous le N° 10363

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



10363

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>50 000</u>)	DA		50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		759 627	399 587
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		420 186	360 040
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1 234 813	814 627
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			12 444
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			12 444
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		214 285	285 714
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV		200 000	200 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		512 500	564 796
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 042 111	882 748
	Dettes fiscales et sociales	DY		200 157	61 190
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		942 526	828 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		55 473	61 797
	TOTAL (IV)	EC		3 167 054	2 885 113
	Ecart de conversion passif*	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		4 401 868	3 712 185
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 511 697	2 106 031
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 952 576	FB	179 871	FC	12 132 447	11 376 432	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	447 045	FH		FI	447 045	503 718	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 399 622	FK	179 871	FL	12 579 493	11 880 150	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	63 571	75 226	
	Autres produits (1) (11)					FQ	48 127	10 237	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 691 191	11 965 614
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	11 020 216	10 197 237	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(432 070)	(235 380)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(3 147)	(11 110)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 203 520	1 245 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 365	33 332	
	Salaires et traitements*					FY	58 113	56 390	
	Charges sociales (10)					FZ	21 074	17 641	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	87 659	84 286
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	106 917	51 127
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		12 444	
	Autres charges (12)					GE	9 027	3 879	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 092 677	11 455 096
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	598 514	510 518
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 288	11 628	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	11 288	11 628	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 288)	(11 628)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	587 226	498 889	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



15/09/2020

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL								Néant ☐ *														
						Exercice N		Exercice N - 1														
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB																
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH																
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ																	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	167 040		138 849														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	12 691 191		11 965 614														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	12 271 005		11 605 573														
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	420 186		360 040													
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO																
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY																
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG																
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP																
			- Crédit-bail immobilier			HQ																
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH																
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ																
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK																
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX																
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC																
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD																
	(9)	Dont transferts de charges				A1																
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2																
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5																				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3																
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4																
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6		obligatoires	A9															
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8															
	(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N <table border="1"> <thead> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels										
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N <table border="1"> <thead> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Charges antérieures	Produits antérieurs											
Charges antérieures	Produits antérieurs																					
						Document soumis au visa du Commissaire aux comptes																



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	58 825	KE	5 638	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	94 717	KT	1 620	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	438 223	KW		
		Matériel de transport *		KY	3 421	KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	150 395	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
				LH		LI		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		
	Avances et acomptes			LN	686 758	LO	1 620	
	TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U		8V	8W
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V	
TOTAL IV				1Q		1R	1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	745 584	ØH	7 258	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	64 464	
CORPORELLES	Terrains			IP		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	96 337	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	438 223	
		Matériel de transport		IV		MP	3 421	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	150 395	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		
				MY		MZ		
	Immobilisations corporelles en cours			NC		ND		
	Avances et acomptes			NE		NF		
	TOTAL III				NG		NH	688 378
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		M7	
		Autres participations			IØ		MØ	
Autres titres immobilisés				1I		1J		
Prêts et autres immobilisations financières				1L		1M		
TOTAL IV				1B		1C		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1A		1D	752 843	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	18 825	PF	4 397	PG		PH	23 223					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	94 019	QA	996	QB		QC	95 015					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	318 550	QE	54 204	QF		QG	372 755					
	Matériel de transport		QH	3 421	QI		QJ		QK	3 421					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	104 169	QM	28 060	QN		QO	132 230					
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	520 162	QV	83 261	QW		QX	603 423					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	538 987	ØP	87 659	ØQ		ØR	626 646					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		W10	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Handwritten signature/initials

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L
		- titres de participation	6M	6N	6P
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	6Q	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	UG
		- financières	UG	UH	UI
		- exceptionnelles	UJ	UK	UL
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3																																																																																																																																																																																																																																																									
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN																																																																																																																																																																																																																																																											
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US																																																																																																																																																																																																																																																											
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW																																																																																																																																																																																																																																																											
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA																																																																																																																																																																																																																																																															
	Autres créances clients	UX	581 617		581 617																																																																																																																																																																																																																																																												
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI																																																																																																																																																																																																																																																															
	Personnel et comptes rattachés	UY																																																																																																																																																																																																																																																															
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ																																																																																																																																																																																																																																																															
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM																																																																																																																																																																																																																																																														
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 012		1 012																																																																																																																																																																																																																																																											
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN																																																																																																																																																																																																																																																														
		Divers	VP																																																																																																																																																																																																																																																														
	Groupe et associés (2)	VC																																																																																																																																																																																																																																																															
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	503		503																																																																																																																																																																																																																																																												
	Charges constatées d'avance	VS	1 554		1 554																																																																																																																																																																																																																																																												
TOTALUX			VT	584 687	VU	584 687	VV																																																																																																																																																																																																																																																										
REVENUS	(1) Montant des	VD																																																																																																																																																																																																																																																															
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE																																																																																																																																																																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CADRE B</th> <th colspan="2">ÉTAT DES DETTES</th> <th colspan="2">Montant brut 1</th> <th colspan="2">A 1 an au plus 2</th> <th colspan="2">A plus d'1 an et 5 ans au plus 3</th> <th colspan="2">A plus de 5 ans 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Emprunts obligataires convertibles (1)</td> <td>7Y</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Autres emprunts obligataires (1)</td> <td>7Z</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)</td> <td>à 1 an maximum à l'origine</td> <td>VG</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>à plus d'1 an à l'origine</td> <td>VH</td> <td>214 285</td> <td></td> <td>71 428</td> <td></td> <td>142 857</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Emprunts et dettes financières divers (1) (2)</td> <td>8A</td> <td>200 000</td> <td></td> <td>200 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Fournisseurs et comptes rattachés</td> <td>8B</td> <td>1 042 111</td> <td></td> <td>1 042 111</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Personnel et comptes rattachés</td> <td>8C</td> <td>7 931</td> <td></td> <td>7 931</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sécurité sociale et autres organismes sociaux</td> <td>8D</td> <td>6 009</td> <td></td> <td>6 009</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Etat et autres</td> <td>Impôts sur les bénéfices</td> <td>8E</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taxe sur la valeur ajoutée</td> <td>VW</td> <td>184 587</td> <td></td> <td>184 587</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">collectivités publiques</td> <td>Obligations cautionnées</td> <td>VX</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres impôts, taxes et assimilés</td> <td>VQ</td> <td>1 628</td> <td></td> <td>1 628</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</td> <td>8J</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Groupe et associés (2)</td> <td>VI</td> <td>28 189</td> <td></td> <td>28 189</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)</td> <td>8K</td> <td>914 337</td> <td></td> <td>914 337</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *</td> <td>ZL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Produits constatés d'avance</td> <td>8L</td> <td>55 473</td> <td></td> <td>55 473</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTALUX</td> <td>VY</td> <td>2 654 554</td> <td>VZ</td> <td>2 511 697</td> <td></td> <td>142 857</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">REVENUS</td> <td>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</td> <td>VJ</td> <td></td> <td></td> <td>(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques</td> <td>VL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emprunts remboursés en cours d'exercice</td> <td>VK</td> <td>71 428</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										Autres emprunts obligataires (1)		7Z										Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										à plus d'1 an à l'origine	VH	214 285		71 428		142 857					Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	200 000		200 000							Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 042 111		1 042 111							Personnel et comptes rattachés		8C	7 931		7 931							Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 009		6 009							Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E										Taxe sur la valeur ajoutée	VW	184 587		184 587							collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX										Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 628		1 628							Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										Groupe et associés (2)		VI	28 189		28 189							Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	914 337		914 337							Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL										Produits constatés d'avance		8L	55 473		55 473							TOTALUX			VY	2 654 554	VZ	2 511 697		142 857				REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 428								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4																																																																																																																																																																																																																																																							
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y																																																																																																																																																																																																																																																															
Autres emprunts obligataires (1)		7Z																																																																																																																																																																																																																																																															
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG																																																																																																																																																																																																																																																															
	à plus d'1 an à l'origine	VH	214 285		71 428		142 857																																																																																																																																																																																																																																																										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	200 000		200 000																																																																																																																																																																																																																																																												
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 042 111		1 042 111																																																																																																																																																																																																																																																												
Personnel et comptes rattachés		8C	7 931		7 931																																																																																																																																																																																																																																																												
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 009		6 009																																																																																																																																																																																																																																																												
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E																																																																																																																																																																																																																																																															
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	184 587		184 587																																																																																																																																																																																																																																																												
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX																																																																																																																																																																																																																																																															
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 628		1 628																																																																																																																																																																																																																																																												
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J																																																																																																																																																																																																																																																															
Groupe et associés (2)		VI	28 189		28 189																																																																																																																																																																																																																																																												
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	914 337		914 337																																																																																																																																																																																																																																																												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL																																																																																																																																																																																																																																																															
Produits constatés d'avance		8L	55 473		55 473																																																																																																																																																																																																																																																												
TOTALUX			VY	2 654 554	VZ	2 511 697		142 857																																																																																																																																																																																																																																																									
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL																																																																																																																																																																																																																																																											
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 428																																																																																																																																																																																																																																																														

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L 123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

1



Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

2



CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 1 224 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

3



Signature

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

En raison du Covid-19, et au titre des événements postérieurs à la clôture, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels : le CA est en baisse de 81% à fin Avril 2020 par rapport à fin Avril 2019. Compte tenu du portefeuille à livrer en véhicule neuf et de la forte activité après-vente depuis la reprise, cet écart devrait être considérablement réduit fin 2020,

Fermeture de site : le site a été fermé du 16 Mars au 4 Mai 2020 avec des ouvertures ponctuelles pour dépannage afin d'assurer une mobilité à notre clientèle,

Recours à des mesures de chômage partiel : le personnel a été mis en chômage partiel essentiellement du 16 Mars 2020 au 11 Mai 2020,

Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État : nous n'avons restructuré aucun emprunt ni demandé à ce jour de prêt garanti par l'état

Evolution du montant des créances échues non réglées : nous n'observons aucune dégradation sur ce poste.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

A.P
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Euros
Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc
533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt et le 30 Juin, à 10 heures 30

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de **420.186 €** de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »	420.186 €
Total égal au résultat de l'exercice	420.186 €

L'associé unique indique qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"



A.P

**423, Route du Médoc
33 520 BRUGES**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

*Commissaire aux Comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la
CRCC de BORDEAUX*

Siret : 429 572 563 00014 - NAF : 6920Z

A.P
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de A.P

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie << Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels >> du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre



Page 1 sur 4

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de ces comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance arrêté le 11 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



Page 3 sur 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

YVRAC, le 22 juin 2020


DUTIN Philippe
COMMISSAIRE AUX COMPTES

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

1



Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

2



Signature

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 1 224 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

3



Signature

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

En raison du Covid-19, et au titre des événements postérieurs à la clôture, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels : le CA est en baisse de 81% à fin Avril 2020 par rapport à fin Avril 2019. Compte tenu du portefeuille à livrer en véhicule neuf et de la forte activité après-vente depuis la reprise, cet écart devrait être considérablement réduit fin 2020,

Fermeture de site : le site a été fermé du 16 Mars au 4 Mai 2020 avec des ouvertures ponctuelles pour dépannage afin d'assurer une mobilité à notre clientèle,

Recours à des mesures de chômage partiel : le personnel a été mis en chômage partiel essentiellement du 16 Mars 2020 au 11 Mai 2020,

Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État : nous n'avons restructuré aucun emprunt ni demandé à ce jour de prêt garanti par l'état

Evolution du montant des créances échues non réglées : nous n'observons aucune dégradation sur ce poste.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

4



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL AP SARL** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 464	AG	23 223	1 241	
		Fonds commercial (1)	AH	40 000	AI		40 000	40 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 337	AS	95 015	1 321	698
		Autres immobilisations corporelles	AT	592 040	AU	508 407	83 633	165 898
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	752 843	BK	626 646	126 196	206 596	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	2 556 836	BU	106 917	2 449 919	2 073 639
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	52 655	BW		52 655	218 489
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	581 617	BY		581 617	587 587
		Autres créances (3)	BZ	1 516	CA		1 516	143 170
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 188 409	CG		1 188 409	480 642	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 554	CI		1 554	2 060	
	TOTAL (III)		CJ	4 382 589	CK	106 917	4 275 672	3 505 589
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 135 433	IA	733 564	4 401 868	3 712 185	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	759 627
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	420 186
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 444
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	12 444
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	214 285
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	200 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	512 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 042 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	200 157
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	942 526
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	55 473
TOTAL (IV)		EC	3 167 054
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 401 868
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 511 697	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL		Néant ☐ *							
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 952 576	FB	179 871	FC	12 132 447	11 376 432	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	447 045	FH		FI	447 045	503 718	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 399 622	FK	179 871	FL	12 579 493	11 880 150	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	63 571	75 226	
	Autres produits (1) (11)					FQ	48 127	10 237	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 691 191	11 965 614
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	11 020 216	10 197 237	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(432 070)	(235 380)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(3 147)	(11 110)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 203 520	1 245 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 365	33 332	
	Salaires et traitements*					FY	58 113	56 390	
	Charges sociales (10)					FZ	21 074	17 641	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	87 659	84 286
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	106 917	51 127
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		12 444	
	Autres charges (12)					GE	9 027	3 879	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 092 677	11 455 096
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	598 514	510 518
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 288	11 628	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	11 288	11 628	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 288)	(11 628)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	587 226	498 889	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)									HK	167 040	138 849		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)									HL	12 691 191	11 965 614		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									HM	12 271 005	11 605 573		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	420 186	360 040	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires	A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		
Document soumis au visa du Commissaire aux comptes													



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	58 825	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Dont Composants	M1		KM		KO
		Sur sol d'autrui			KN		KR
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ
		Dont Composants	M3		KS	94 717	KT
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	438 223	KW
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	3 421	KZ
		Matériel de transport *			LB	150 395	LC
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF
		Emballages récupérables et divers *			LH		LI
	Immobilisations corporelles en cours			LJ		LM	
	Avances et acomptes			LK		LN	
	TOTAL III			686 758	LO		LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV
	TOTAL IV		LQ		LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	745 584	ØH		ØJ
							7 258

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	64 464	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	96 337	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	438 223	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 421	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	150 395	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IV		NG		NH	688 378	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	752 843	ØM	

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARI										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	18 825	PF	4 397	PG		PH	23 223	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	94 019	QA	996	QB		QC	95 015	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	318 550	QE	54 204	QF		QG	372 755	
	Matériel de transport		QH	3 421	QI		QJ		QK	3 421	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	104 169	QM	28 060	QN		QO	132 230	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	520 162	QV	83 261	QW		QX	603 423	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	538 987	ØP	87 659	ØQ		ØR	626 646	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	W10
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NF+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG				
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Signature

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	581 617		581 617					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement constitué) U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 012		1 012					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN										
Divers		VP										
Groupe et associés (2)			VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	503		503						
Charges constatées d'avance			VS	1 554		1 554						
TOTAUX			VT	584 687	VU	584 687	VV					
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	214 285		71 428		142 857				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	200 000		200 000						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 042 111		1 042 111						
Personnel et comptes rattachés			8C	7 931		7 931						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 009		6 009						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	184 587		184 587						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 628		1 628						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	28 189		28 189						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	914 337		914 337						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	55 473		55 473						
TOTAUX			VY	2 654 554	VZ	2 511 697		142 857				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 428	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							